

[Français]

Par sa réponse, le gouvernement offrira un meilleur service au Canada pour les parrains des immigrants membres de la catégorie «famille». Il sera désormais plus facile de compléter une demande de parrainage puisqu'on incitera les personnes à remplir elles-mêmes les formulaires. La période d'attente pour obtenir un rendez-vous aux fins de parrainage sera réduite substantiellement. De même, un meilleur service pour les immigrants à l'étranger sera offert par le biais d'une vérification plus efficace des antécédents ainsi que de formalités médicales améliorées.

Si le temps le permet, au début de la nouvelle année, j'espère que le Comité désirera que l'on revoie ensemble les progrès de notre démarche.

Enfin, monsieur le Président, j'aimerais dire que je suis heureux d'avoir la chance, si tôt au cours de mon mandat, de déposer devant cette Chambre un document qui indique non seulement l'engagement de ce gouvernement à améliorer la qualité de vie, mais qui constitue également l'aboutissement d'un dialogue fructueux entre les députés des deux côtés de la Chambre.

[Traduction]

M. Sergio Marchi (York-Ouest): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je répondrai au ministre en tant que critique de l'immigration de mon parti et membre du comité permanent. Tout d'abord, je félicite le ministre d'avoir au moins analysé en détail chaque recommandation contrairement à son prédécesseur. Toutefois, je ne pense pas que les propos ambitieux du ministre se traduiront par des réponses positives aux recommandations du comité permanent de l'emploi et de l'immigration.

Ne l'oublions pas: si le comité a présenté ce rapport, c'est parce que les députés de tous les côtés de la Chambre considéraient qu'un des aspects les plus frustrants des règlements régissant l'immigration était l'impossibilité pour les Canadiens de parrainer les membres de leur famille. D'autre part, s'ils parvenaient à le faire, les délais d'attente pouvaient parfois atteindre deux, trois ou même quatre ans. Dans certains cas, nos agents d'immigration à l'étranger mettent jusqu'à un an pour examiner un dossier. Par conséquent, le comité était chargé de voir comment on pouvait faciliter l'examen des demandes présentées par des Canadiens pour faire venir des membres de leur famille et les êtres qui leur sont chers et qui résident dans divers pays du monde.

En ce qui concerne les trois éléments principaux des recommandations du comité, le ministre a omis de les suivre.

En premier lieu, le comité recommandait d'établir de nouvelles catégories d'immigrants en fonction des priorités de façon à accélérer l'examen des demandes de la catégorie de la famille. Les conjoints et personnes à charge avaient la première priorité. Venaient ensuite les parents avec des personnes à charge, les frères et soeurs et les enfants non à charge ainsi que les personnes qui désiraient adopter des enfants sans foyer et sans parents. Par conséquent, nous avons proposé une liste de priorités que les agents d'immigration auraient pu suivre pour examiner les demandes. Je regrette que le ministre n'ait pas jugé bon d'adopter cette recommandation.

Nous avons également proposé d'augmenter le nombre de points accordés aux immigrants qui ont de la famille au

Déclarations de ministres

Canada. Comme nous l'indiquons dans notre rapport, si nous voulons vraiment tenir compte du fait qu'un immigrant a de la famille au Canada, il faut en faire une variable au même titre que le niveau d'instruction ou la garantie d'un emploi. Nous devons reconnaître qu'il est important sur le plan culturel, social et financier d'avoir des membres de sa famille au Canada. Le nouvel arrivant peut s'attendre à trouver auprès d'eux l'aide financière, culturelle et sociale dont il aura besoin et l'État canadien n'aura pas à fournir ces services. Là encore, le ministre n'a pas accepté notre recommandation d'accorder des points supplémentaires à ces personnes.

La deuxième recommandation consistait à réaffecter les ressources réparties dans le monde en fonction des demandes et de l'endroit d'où elles émanent. Aujourd'hui, la demande est beaucoup plus forte dans des pays comme l'Inde ou à Hong Kong qu'en Grande-Bretagne, pourtant, les ressources sont bien supérieures dans les parties traditionnelles du monde. Le ministre sait, tout comme le gouvernement, qu'on limite le flot d'immigrants et le nombre de demandes par l'affectation des ressources.

M. le Président: Je demanderais au député de conclure ses observations aussi rapidement que possible.

M. Marchi: Ma dernière observation porte sur le troisième élément. Si, comme le dit le rapport, la catégorie «familles» est l'aspect le plus important du programme d'immigration, nous ne pensons pas que d'autres parties du programme devraient en diminuer l'importance. C'est malheureusement le cas. Un bon exemple est le programme applicable aux entrepreneurs, auquel les bureaux d'immigration de Hong Kong et des Philippines que j'ai visités transfèrent des ressources qui étaient affectées à la catégorie «familles»...

M. le Président: Je regrette beaucoup, mais le temps accordé au député est terminé. Il a fait valoir ses objections. Je suis sûr que les députés ont pris note de ses trois points saillants.

M. Dan Heap (Spadina): Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de nous avoir présenté son rapport à point nommé, de sa réponse opportune au rapport du comité...

Des voix: Oh, oh!

M. Heap: Si les libéraux pouvaient se calmer, j'ai quelques remarques supplémentaires à faire.

Je disais donc que ce rapport fort opportun aborde un bon nombre de questions dans une perspective fort encourageante, mais il comporte quatre graves lacunes. On a déjà parlé de certaines. Je rappelle donc qu'en ne favorisant pas la réunification des familles, le ministre laisse entendre, aux recommandations 5 à 10, que le nouveau régime de points ne répondra peut-être qu'à la moitié des attentes des parents. Le ministre ne le dit pas explicitement, mais il le laisse entendre. Il sait fort bien que la réalité est tout autre. En effet, l'immigration dans les catégories «famille» et «parent aidé» a diminué. Les données pour le premier semestre de 1986 permettent d'établir que l'immigration dans cette catégorie est tombée de façon encore plus désastreuse cette année que les années précédentes. Le nouveau régime de points est un échec en ce qui concerne la réunification des familles.